

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ELECTION DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS

La séance du conseil municipal se tiendra à l'Espace Augustine Coutin –
347 route du laudon

Vendredi 20 mars 2026
à 18h30

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès verbal de la séance du 23 février 2026

1. Election du Maire
2. Détermination du nombre d'adjoints au Maire
3. Election des adjoints au Maire
4. Lecture et remise d'une copie de la charte de l' élu local

En Mairie,
Saint-Jorioz, le 16 mars 2026

Le Maire,
Michel BEAL

